

Règlement du Jeu-Concours "Italian Kiss Day"

Article 1 : Organisation

La société GIE Vapiano (ci-après « l'Organisateur ») dont le siège social est situé au 9 avenue Percier 75008 Paris, organise un jeu-concours intitulé "Italian Kiss Day" (ci-après « le Jeu ») accessible sur la page Instagram officielle de Vapiano France (@vapiano_fr).

Article 2 : Conditions de Participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'un compte Instagram. Les membres du personnel de l'Organisateur et leurs familles ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 : Modalités de Participation

Le Jeu se déroulera du 4 juillet au 7 juillet 2024 inclus. Pour participer, les participants doivent :

1. **Suivre la page Instagram officielle de Vapiano France (@vapiano_fr).**
2. **Pour augmenter leurs chances de gagner :**
 - **Taguer la personne avec qui ils souhaitent partager un plat de pâtes dans les commentaires de la publication du concours.**
 - **Poster une photo d'eux en train de manger des pâtes avec la personne taguée en utilisant le hashtag #vapianofr.**

Article 4 : Désignation des Gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants ayant suivi la page Instagram de Vapiano France et ayant rempli correctement les conditions de participation. Le tirage au sort sera effectué le 12.07.2024

Article 5 : Dotations

Les gagnants recevront des crédits sur leur compte Vapiano Lovers à utiliser dans un restaurant Vapiano participant. La dotation ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre tout autre lot. A gagner : 1x 200€ / 2 x 100€ / 2 x 50€.

Article 6 : Annonce des Gagnants

Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram. Les gagnants devront confirmer leur participation et fournir leurs coordonnées complètes dans un délai de 7 jours à compter de la réception du message. À défaut de confirmation dans ce délai, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

Article 7 : Utilisation des Données Personnelles

Les informations recueillies sur les participants sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les besoins de la gestion du Jeu et de l'attribution des prix. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 8 : Responsabilités

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler, écourter, proroger, reporter ou modifier les conditions du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de problèmes techniques ou de tout autre événement échappant à son contrôle.

Article 9 : Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui ne respecterait pas ce règlement.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'Organisateur. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le 28.06.2024

Pour toute question relative au jeu-concours, veuillez contacter serviceclient@vapianofrance.fr